

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE GROUPE DIFFUSION PLUS

INITIEE PAR
MF FINANCE

PRESENTEE PAR



Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques,
financières et comptables de MF Finance



Le présent document relatif aux autres informations de la société MF Finance (« **MF Finance** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 29 novembre 2011, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à son instruction 2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société MF Finance.

Le présent document complète la note d'information de la société MF Finance visée par l'AMF le 29 novembre 2011, sous le numéro 11-553, après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Groupe Diffusion Plus initiée par MF Finance.

Le présent document et la note d'information sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- MF Finance, Hameau de Caër, 27930 Normanville ;
- Société Générale, GLFI/GCM/SEG, 75886 Paris Cedex 18.

1.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT L'INITIATEUR	3
1.1	Dénomination sociale	3
1.2	Siège social	3
1.3	Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce	3
1.4	Durée de la société	3
1.5	Durée de l'exercice social	3
1.6	Objet social (article 3 des statuts)	3
2.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE L'INITIATEUR	4
2.1	Capital social	4
2.2	Cession et transmission des parts (article 10 des statuts)	4
2.3	Droits et obligations attachés aux parts sociales	4
2.4	Instruments financiers non représentatifs du capital	4
2.5	Autres titres donnant accès au capital	5
2.6	Nantissements, garanties, sûretés	5
3.	ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'INITIATEUR	5
3.1	Gérance	5
3.2	Commissaires aux comptes	5
4.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE	5
4.1	Historique et activité de l'Initiateur	5
4.2	Chiffres clés relatifs à la situation financière de MF Finance	5
5.	LIENS CAPITALISTIQUES DE L'INITIATEUR	5
5.1	Capital	5
6.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES CONCERNANT MF FINANCE	6
7.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A MF FINANCE	6

Le présent document est établi par MF Finance (« **MF Finance** ») dans le cadre de son offre publique d'achat simplifiée visant la totalité des actions de la société Groupe Diffusion Plus non encore détenues par le concert formé par MF Finance, Messieurs William Mériel et Daniel Ferrant et Madame Mauricette Mériel, au prix unitaire de 40,52 euros. (l'« **Offre** »).

Les actions Groupe Diffusion Plus sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000053449 (compartiment C).

L'Offre est réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'acquisition de la totalité des actions de Groupe Diffusion Plus susceptibles d'être apportées à l'Offre représenterait sur la base du prix de l'Offre de 40,52 euros par action, un montant total maximum d'environ 602 289 euros, hors frais divers et commissions, étant précisé que la totalité des actions Groupe Diffusion Plus apportées à l'Offre seront acquises par MF Finance.

L'Offre sera financée en intégralité par recours à un crédit consenti par la Société Générale.

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT L'INITIATEUR

1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est : MF Finance.

1.2 Siège social

Le siège social de MF Finance est situé Hameau de Caër, 27930 Normanville.

1.3 Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce

MF Finance est une société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 534 718 119 RCS Evreux.

1.4 Durée de la société

La durée de la société est fixée pour expirer le 22 septembre 2110, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

1.5 Durée de l'exercice social

L'exercice social de MF Finance commence le 1^{er} janvier de chaque année et se clôture le 31 décembre de la même année.

Son premier exercice social a commencé à compter de sa constitution définitive et prendra fin le 31 décembre 2012.

1.6 Objet social (article 3 des statuts)

MF Finance a pour objet, en France et dans tous pays, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant à :

- La prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, la participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupements ;
- La prise de contrôle, la gestion de portefeuille de titres de participation, la gestion de trésorerie, la gestion financière, l'acquisition de toute société ou entreprise quel qu'en soit la forme juridique ;
- La gestion de ses participations financières ;
- La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- La fourniture de toutes prestations de services dans les domaines administratif, technique, commercial, financier, comptable et informatique et des conseils en gestion financière et en gestion de trésorerie concourant à l'animation et à la conduite de la politique du groupe ;
- La fourniture de prestations de formation commerciale et l'assistance technique ;
- La création, l'acquisition, la location, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce ou entreprises se rapportant à l'une des activités spécifiées ;
- La prise, l'acquisition ou l'exploitation ou la cession de tous précédés et brevets concernant ces activités ;

ainsi que toutes opérations compatibles avec cet objet, celles s'y rapportant directement ou indirectement et celles pouvant contribuer à sa réalisation.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE L'INITIATEUR

2.1 Capital social

6 000 euros divisé en 600 parts sociales entièrement libérées.

2.2 Cession et transmission des parts (article 10 des statuts)

L'article 10 des statuts prévoit que « les parts ne peuvent être transmises, à titre gratuit ou onéreux, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales ».

2.3 Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et l'actif social.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations

2.4 Instruments financiers non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'instruments financiers non représentatifs du capital.

2.5 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital

2.6 Nantissements, garanties, sûretés

Néant

3. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'INITIATEUR

3.1 Gérance

MF Finance est administrée par Monsieur William Mériel en qualité de gérant unique.

La volonté des associés s'exprime par des décisions collectives qui obligent les associés. Ces décisions résultent, au choix de la gérance, soit d'une assemblée générale, soit d'une consultation par correspondance, soit d'un acte sous seing privé ou notarié signé par tous les associés.

3.2 Commissaires aux comptes

Néant

4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

4.1 Historique et activité de l'Initiateur

La société MF Finance est une société holding, constituée le 8 septembre 2011 en vue de l'Offre Publique d'Achat simplifiée suivie du Retrait Obligatoire et n'a pas connu depuis d'autre activité. A ce jour, MF Finance ne détient aucune participation.

4.2 Chiffres clés relatifs à la situation financière de MF Finance

Le montant total des actifs dans le bilan d'ouverture était de 6.000 € au 8 septembre 2011 (disponibilités pour 6000 €) pour un montant de capitaux propres à la même date de 6.000 €.

5. LIENS CAPITALISTIQUES DE L'INITIATEUR

5.1 Capital

MF Finance est une société à responsabilité limitée, contrôlée par MM. William Mériel et Daniel Ferrand lesquels détiennent respectivement 78% et 22% du capital social, soit 468 et 132 parts sociales.

6. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES CONCERNANT MF FINANCE

Néant

7. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A MF FINANCE

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 29 novembre 2011 et qui a été ou sera diffusé le 30 novembre 2011, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre initiée par MF Finance et visant les actions de la société Groupe Diffusion Plus. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur William Mériel
Gérant